

puisse servir de directives aux agriculteurs en fait de programmes ou encore de politique agricole.

Les agriculteurs canadiens posent des questions au niveau individuel et également au niveau de leurs organismes agricoles. Ils continuent cette année à faire une chose amorcée l'année dernière et que j'estime excellente. Ils commencent à contester certains des systèmes qui existent depuis quelques années. C'est vraiment le moment de les contester. Je veux parler des systèmes de commercialisation, de transport, du système concernant les grains de provende et du système de commercialisation au Canada et à l'échelle mondiale. Si cette contestation a lieu à une époque de bas prix, on pourrait être porté à être pris de panique ou à s'émouvoir outre mesure. Cette éventualité pourrait inhiber tout notre mode de pensée. La seule chose que désire le ministre est que, cette année, les agriculteurs produisent toutes les céréales possibles. Je crois qu'il a parlé d'y aller à fond de train. Sauf de la part du ministre chargé de la Commission canadienne du blé, aucune indication n'a été donnée des préférences du gouvernement.

Statistique Canada nous a donné une indication de ce que les agriculteurs avaient l'intention de semer. On en déduit qu'ils n'ont pas la confiance qu'ils devraient avoir. L'attitude adoptée par le ministre de l'Agriculture à l'égard de nos agriculteurs ne saurait suffire. Il semble lamentablement manquer à son devoir envers eux. Il doit leur indiquer l'orientation prise par le gouvernement. Il faut qu'il commence à poser des questions aux agriculteurs, à leur demander ce qu'il faudrait faire en matière d'agriculture. Je pense, et certes aussi le parti conservateur, que le principe de base de toute politique agricole—et je le dis parce que l'assurance-récolte en fait certes partie—doit être que l'expansion globale de notre production agricole devrait être concentrée sur trois domaines. Le premier est celui de nos exportations et de ce qu'il nous est possible de faire pour les augmenter par rapport à ce qu'elles sont actuellement, étant donné que les marchés qui s'offrent à nous sont faciles à assurer mais que ceux qu'il nous faut rechercher, trouver et conserver par des méthodes agressives sont tout autre chose.

Le second domaine concerne l'industrie de la transformation. Je pense que tout le monde admettra que le nombre d'agriculteurs canadiens dans les Prairies ne va pas augmenter considérablement. Si nous voulons avoir des régions rurales—et il n'y a pas un seul député ici ni une seule personne n'importe où qui ne souhaite pas voir nos régions rurales viables—cela ne sera possible que si nous avons une industrie de transformation liée étroitement à l'agriculture. Cela est possible. Il doit y avoir également plus de stimulants à la production. Je ne crois pas que le ministre de l'Agriculture ait accordé beaucoup de stimulants aux producteurs. Le gouvernement lui-même a très peu fait dans ce domaine.

• (1640)

Il faudra également réorganiser de fond en comble le ministère de l'Agriculture. Nous avons découvert au cours des dernières années que le ministre devrait s'intéresser davantage aux producteurs, et être moins bureaucratique et moins rigoriste. Il doit pouvoir collaborer de façon efficace tant avec les provinces qu'avec l'entreprise privée, afin de découvrir et de développer de nouveaux débouchés et afin d'élaborer des mesures législatives comme le bill à l'étude. Je pense que le ministère de l'Agriculture et le ministre qui le dirige, ainsi que d'autres ministères devraient comprendre qu'il faut établir un équilibre entre l'industrie primaire et l'industrie secondaire, soit celle de la transformation, dans les régions rurales de notre pays.

Assurance-récolte

J'ai fait ces commentaires parce que je crois qu'il est grand temps qu'on les fasse à la Chambre des communes. Bien des gens présument, probablement avec raison, que le gouvernement fédéral s'en tient toujours à l'esprit du programme LIFT, autrement dit, qu'il réduise les superficies consacrées à la production aux époques de surabondance. Il est grand temps que pareille idée soit repoussée par le ministère de l'Agriculture, et cela n'est possible que si le ministre décide de donner des directives et de faire plus que simplement s'adresser aux cultivateurs pour les apaiser ou calmer la tempête. De fait, c'est tout ce qu'il accomplit vraiment et c'est pourquoi il ne nous est venu de lui aucune orientation.

En ce qui concerne l'assurance-récolte, nous, membres du parti conservateur, ne voyons pas d'objection insurmontable à la mesure législative présentée, mais lorsque le bill sera renvoyé au comité, assurément, nous poserons des questions et ferons des suggestions quant à la portée générale que devrait avoir cette mesure législative. Il est significatif que le nombre des agriculteurs participant au régime d'assurance-récolte ait effectivement baissé l'an dernier. En 1970-1971, il y en avait 55,000, mais en 1971-1972, il n'y en avait plus que 46,000. Il faut donc se demander pourquoi seulement 20 p. 100 de l'ensemble des agriculteurs ont recours à ce genre d'assurance. Le programme doit comporter des lacunes flagrantes. Il faut se demander si une hausse de 25 p. 100 de la contribution du gouvernement fédéral fera échec aux lacunes du programme. Franchement, je ne le crois pas.

Je crois que la loi sur l'assurance-récolte laisse à désirer, entre autres choses, du moins jusqu'à présent—et j'espère que cela changera, et, une fois encore, c'est le ministre de l'Agriculture qui peut fournir le stimulant nécessaire—parce que le ministère de l'Agriculture n'a pas entouré le programme d'assez de publicité dans les différentes provinces. Cela fait partie des attributions du gouvernement fédéral. S'il veut vendre de l'assurance, il doit le faire sur un pied d'affaires, agir plus efficacement et plus intelligemment. En outre, je crois que les lois d'assurance devraient davantage s'inspirer de la bonne administration. Il y a quelques années, ce n'était peut-être pas nécessaire, mais à l'heure actuelle, l'agriculture ne peut plus s'appeler un mode de vie; c'est une entreprise très complexe qui demande beaucoup d'argent.

En évaluant l'assurance-récolte, le gouvernement devrait tenir compte de l'aptitude à exploiter une ferme, en se fondant sur les résultats obtenus pendant une période donnée, ou grâce à un autre moyen. Je pense également que l'administration générale devrait être améliorée afin qu'un plus grand nombre d'agriculteurs aient confiance en ce programme. Cela est un autre aspect dont on n'a pas parlé. Le gouvernement fédéral joue un grand rôle dans ce programme, mais ce sont les dix provinces qui sont chargées de l'administrer, et cela devient parfois très confus, non seulement sur le plan fédéral mais également sur le plan provincial. Encore une fois, c'est dans ce domaine que le ministre devrait donner l'élan nécessaire pour améliorer l'administration du programme, au moins au niveau fédéral. Je crois que, pour être acceptable, ce programme devrait comprendre l'assurance-grêle, l'assurance-feu et aussi les dommages causés par la faune parce que nous voyons que ce sont les trois facteurs qui contribuent dans une grande mesure à la baisse des rendements et, dans certains cas, les éliminent à toutes fins pratiques dans diverses régions du Canada. Je suis certain qu'une telle assurance supplémentaire rendrait le programme beaucoup plus acceptable à toute la collectivité agricole.